

Les dons des entreprises aux partis resteront secrets

[Willy Boder](#)

Le Conseil des Etats a refusé un projet de Thomas Minder

«C'est un petit pas dans la bonne direction: celle de la transparence du financement des partis politiques. Je ne comprends pas votre réticence, puisqu'il s'agit simplement de fournir aux actionnaires des informations auxquels ils ont droit.» Christian Levrat (PS/FR) sentait bien, mardi soir avant le vote, que malgré une position favorable de la majorité de la commission d'étude du dossier, le Conseil des Etats n'était pas disposé à imposer aux entreprises la publication des dons faits aux partis politiques.

Le projet déposé par le Schaffhousois Thomas Minder a été balayé par 26 voix contre 12. L'initiative parlementaire demandait que tous les dons d'entreprises cotées en bourse à des partis ou des organisations politiques soient communiqués via une inscription dans le rapport annuel de la société donatrice. Cette mention aurait dû être faite à partir, en principe, d'une somme de 10 000 francs. Aujourd'hui seules trois sociétés cotées au SMI, UBS, Credit Suisse et Roche, jouent la transparence à ce propos.

«Ces dons représentent parfois des millions de francs par an, mais la plupart des entreprises se taisent à ce sujet. Il faut absolument éviter que des campagnes politiques puissent être financées sans que les actionnaires le sachent», souligne Thomas Minder. Le conseiller aux Etats schaffhousois rappelle que la Suisse et la Suède sont les seuls pays européens à ne pas réglementer cette question. «Tout le monde est d'accord sur le principe de transparence. La seule différence concerne le montant limite qui oblige à déclarer», insiste-t-il.

Question de principe

Le camp des opposants s'est peu exprimé durant le débat. Hans Altherr (PLR/Appenzell) a toutefois soulevé une question de principe. «Chaque entreprise doit être libre de communiquer ou non les dons qu'elle fait. L'Etat n'a pas à se mêler de la politique des sociétés», a-t-il lancé. Quant au vert libéral uranais Markus Stadler, il a fait part de son grand scepticisme. «Pourquoi devrait-on se limiter aux dons des entreprises et laisser de côté ceux des particuliers?» se demande-t-il, en ajoutant que ce projet constituerait aussi une forme d'ingérence dans les prérogatives des cantons.

Le projet, qui avait déjà soulevé de fortes réticences au sein de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, qui l'avait refusé par 10 voix contre 9 et 5 abstentions, est donc entièrement abandonné. Une autre initiative, qui prévoit la transparence des dons des entreprises en mains publiques (Swisscom, La Poste, les CFF, Alpiq, Axpo) reste cependant dans le circuit parlementaire et sera traitée prochainement.

